

Enquête exploitations forestières et scieries 2019 édition 16/02/2021

FÉVRIER 2021 - n°9

Une récolte de bois encore élevée

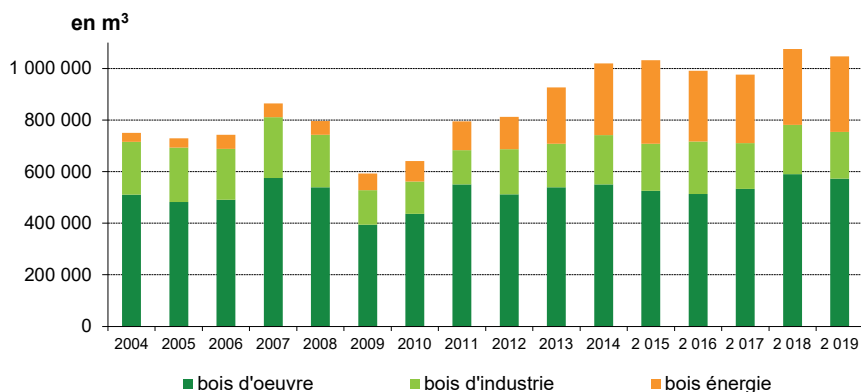
En 2019, la récolte de bois rond est en léger repli en Pays de la Loire, mais reste à haut niveau. Les récoltes de bois d'œuvre, de bois d'industrie et celles destinées à la production d'énergie concourent toutes les trois à ce recul. Seulement 56 % du volume régional de bois a été récolté par des entreprises forestières ligériennes. Les volumes de sciages sont en repli, dans la région comme en France. Les sciages de conifères représentent plus de quatre fois ceux des feuillus.

Le peuplier devient la première essence de bois d'œuvre, devant le pin maritime

En 2019, 1 047 100 m³ de bois ont été récoltés en région Pays de la Loire, soit un repli de 3 % par rapport au niveau élevé de l'année précédente. 2019 reste la deuxième plus forte récolte régionale de bois depuis quinze ans (*figure 1*). Au niveau national, le recul de la récolte est du même ordre (- 2 %). Avec moins de 3 % du volume national, la région reste au neuvième rang des treize régions métropolitaines. Les trois plus importantes régions de production (Nouvelle-Aquitaine, Grand Est et Auvergne-Rhône-Alpes) concentrent toujours 60 % de la récolte nationale de bois. Avec la région Bourgogne Franche-Comté, cette proportion atteint 73 %.

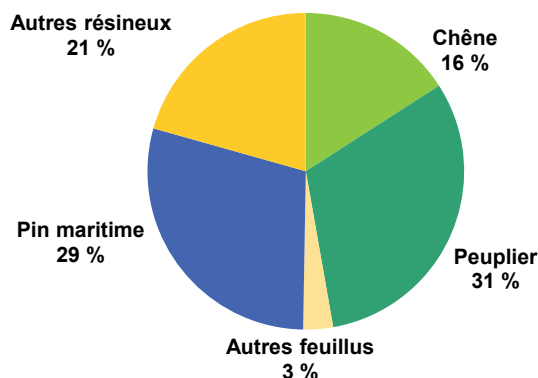
Le bois d'œuvre constitue toujours plus de la moitié de la récolte de bois commercialisée (1). En 2019, le volume récolté diminue de 3 %, l'augmentation de la récolte de feuillus ne compensant pas la baisse de celle des conifères. On a récolté autant de feuillus que de conifères en 2019. En feuillus, comme depuis dix ans, chêne et peuplier concentrent plus de 90 % des volumes récoltés. La forêt ligérienne se caractérise par la présence d'importantes peupleraies, qui se situent principalement le long de la vallée de la Loire et de ses affluents,

Figure 1 - Une récolte de bois encore élevée en 2019 en Pays de la Loire



Source : Agreste – enquêtes exploitations forestières et scieries

Figure 2 - Le peuplier devient la première essence du bois d'œuvre



Source : Agreste – enquête exploitations forestières et scieries 2019

(1) Le volume de récolte indiqué intègre le bois d'œuvre, le bois d'industrie et le bois énergie. Toutefois, l'enquête ne permet pas d'apprécier la totalité des volumes du bois énergie en bûches, en particulier les quantités auto consommées ou vendues en dehors des circuits professionnels.

en particulier en Maine-et-Loire. Cette année, alors que les volumes récoltés en chêne sont en repli, retrouvant leur niveau de 2016, ceux de peuplier augmentent fortement ; cinq entreprises (deux néo-aquitaines et trois régionales) concentrent les deux tiers de la récolte. La région est au

deuxième rang des régions françaises pour la récolte de peuplier, après la Nouvelle-Aquitaine.

En résineux, le volume baisse fortement, du fait surtout de la chute d'un quart des volumes récoltés en pin maritime, en forte progression l'an dernier ; le niveau de récolte 2019

redevient proche de celui de 2017. La récolte nationale en pin maritime est également en recul, de 11 % par rapport à 2018.

Au final, en Pays de la Loire, le pin maritime cède sa place de première essence du bois d'œuvre au peuplier (figure 2).

Le bois d'industrie relève essentiellement de bois de trituration,

Le bois d'industrie relève essentiellement de bois de trituration, majoritairement issu de résineux, pour l'industrie des pâtes à papier et des panneaux de particules. Après une année 2018 favorable, les volumes récoltés sont en baisse de 5 %. En 2019, le bois d'industrie représente 17 % de la récolte régionale, un point de moins que les deux années précédentes. Cinq entreprises (sur 44) concentrent plus de la moitié de la récolte en bois de

trituration.

Le tonnage de bois destiné à la production d'énergie est en très léger repli en 2019 (- 0,5 %), bien moins marqué qu'en France (- 5 %). Il représente 28 % de la récolte régionale (proportion quasiment stable depuis 2016), contre 21 % au niveau national. Seulement 62 % du volume de bois énergie est récolté par des opérateurs ligériens en 2019 (deuxième plus faible proportion depuis 2005 après 2018),

28 % l'étant par des opérateurs bretons ou néo-aquitains. Quatre entreprises (sur 83) concentrent plus de la moitié de la récolte en bois énergie en 2019. Ce bois est vendu sous forme de rondins ou de bûches ou sous forme de plaquettes forestières broyées en forêt sur coupe ou bord de route. Dans la région, les plaquettes forestières représentent 56 % du volume de bois énergie, contre un tiers en France.

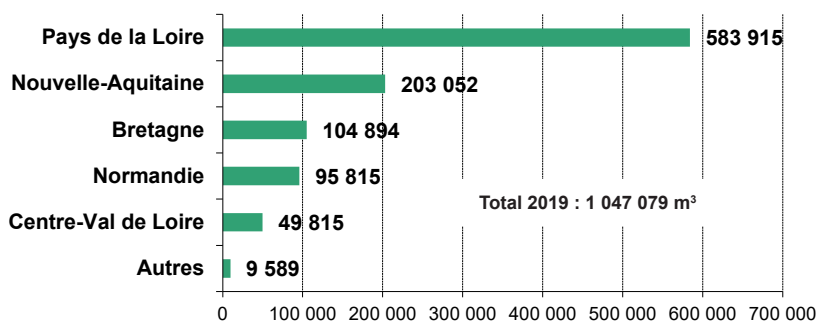
Stabilité du nombre d'entreprises forestières

59 entreprises forestières ayant leur siège social en Pays de la Loire ont exercé une activité de récolte de bois en 2019, comme en 2018 (mais 93 en 2008). Les douze entreprises récoltant chacune plus de 20 000 m³ de bois rond par an concentrent 85 % du volume récolté, contre 80 % l'an dernier. A l'opposé, comme en 2018, les 38 petites entreprises, coupant moins de 6 000 m³, rassemblent toujours 7 % de la récolte. Les entreprises implantées en Pays de la Loire n'ont récolté que 56 % du volume régional, le reste étant valorisé par les régions limitrophes. Pour compléter leurs besoins, les entreprises ligériennes se tournent majoritairement vers les régions (et départements) limitrophes : Bretagne (Morbihan), Centre-Val de Loire (Indre-et-Loire et Loir-et-Cher) et Normandie (Orne) (figures 3 et 4).

En 2019, plus de 400 000 m³ de bois sont issus de forêts certifiées gérées durablement, soit 39 % de la récolte. Cette proportion, en repli, reste inférieure à la moyenne nationale (55 %). Le pourcentage de bois récolté certifié est à un niveau élevé nationalement en raison de la région Nouvelle-Aquitaine, première région de récolte française, dont la récolte de bois est composée aux deux tiers de bois certifiés provenant de forêts gérées durablement.

Figure 3 - Les exploitants forestiers ligériens n'ont réalisé que 56 % de la récolte régionale

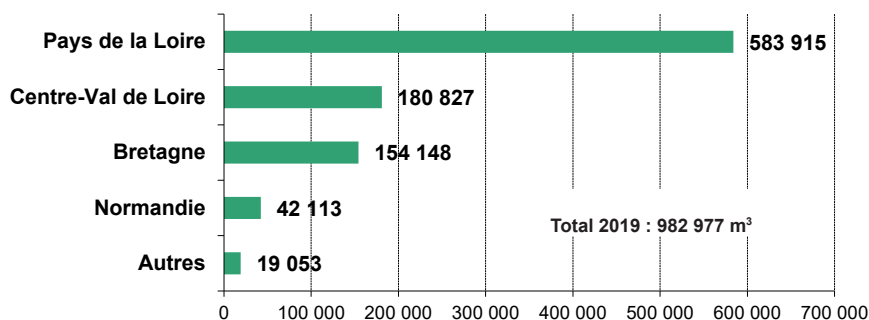
Récolte de bois dans les Pays de la Loire en 2019 selon la région d'origine de l'exploitant forestier (en m³)



Source : Agreste – enquête exploitations forestières et scieries 2019

Figure 4 - Les exploitants forestiers ligériens complètent leur activité de récolte dans les régions limitrophes

Origine du bois exploité par les entreprises ligériennes en 2019 (en m³)



Source : Agreste – enquête exploitations forestières et scieries 2019

La forêt ligérienne

La forêt ligérienne occupe une superficie d'environ 367 000 ha, ce qui fait des Pays de la Loire la région la plus faiblement boisée des régions françaises. Cependant, la progression

relative des surfaces forestières depuis 30 ans dans la région est l'une des plus fortes de France (+ 25 %). Elle est majoritairement le fait d'accrus naturels, consécutifs

au boisement spontané de terres agricoles en déprise. La totalité de cette progression concerne la forêt privée, qui couvre 90 % de la surface boisée totale.

Des sciages en baisse en 2019

En 2019, hors déroulage du peuplier, la production de sciages en Pays de la Loire s'élève à 210 000 m³ et représente, comme les années précédentes, moins de 3 % du volume national. La production de sciages est en repli de 4 % dans la région, comme en France, mais reste proche de la moyenne quinquennale 2014-2018 (figure 5).

Alors qu'ils baissent en France (- 4 %), les volumes régionaux de sciages de conifères progressent de 2 %. La hausse est continue depuis cinq ans. Les volumes sciés augmentent en douglas et pin sylvestre, et baissent de façon marquée en pin maritime (dans la région comme en France). Les sciages reculent fortement en feuillus, en peuplier comme en chêne. De ce fait, les sciages de conifères représentent en 2019 plus de quatre fois ceux des feuillus (le rapport était de trois de 2013 à 2018). Le pin maritime et le douglas restent les essences les plus sciées dans la région (figure 6). En 2019, la part de sciages certifiés provenant de forêts gérées durablement concerne 36 % de la production régionale, en hausse d'un point, contre 41 % en France.

25 entreprises ayant leur siège social en Pays de la Loire ont exercé une activité de sciage en 2019, contre 28 en 2018 (et 67 en 2008). La concentration de l'activité s'accroît. Quatre entreprises sciant chacune plus de 9 000 m³ par an réalisent 72 % des sciages, tandis que sept scieries produisent moins de 1 000 m³ chacune, pour 2 % du volume. Après une année 2018 peu favorable, le volume de sciages séchés revient à son niveau de 2017. Il représente plus

Figure 5 - Une production régionale de sciages en repli

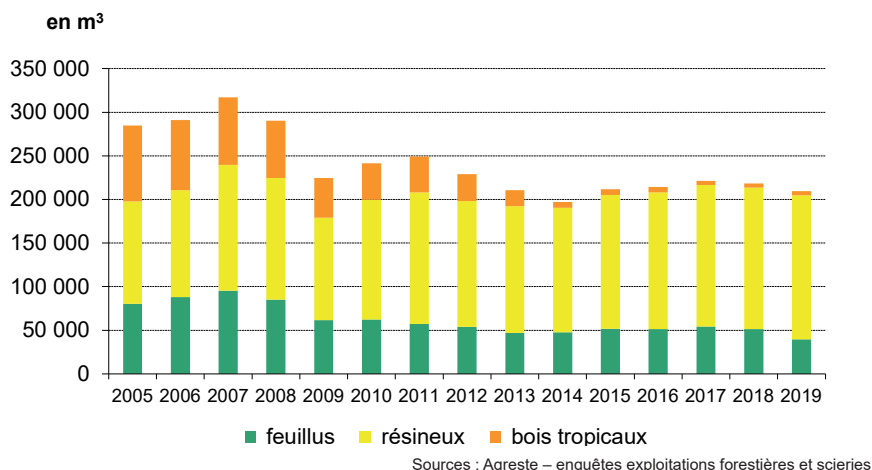
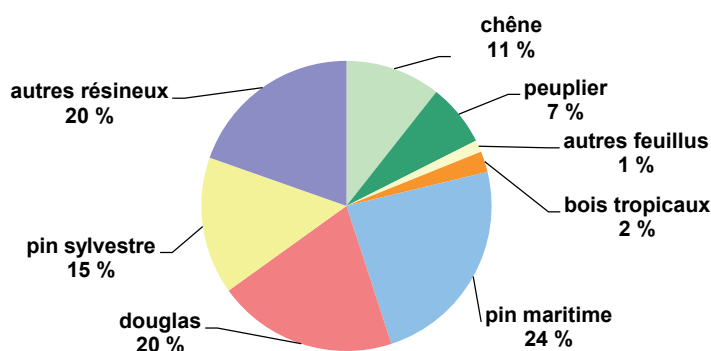


Figure 6 - Sciages 2019 : près de 80 % de résineux



de la moitié de la production régionale, contre 15 % au niveau national. Le sciage des grumes génère des volumes importants de sous-produits (écorces, sciures, plaquettes...). La production régionale des produits connexes est en baisse de 9 % en 2019.

Seule la moitié des volumes produits est commercialisée. L'autre moitié est transformée dans l'entreprise. Seuls 9 % des produits connexes sont destinés aux industries de la trituration, contre 34 % au niveau national.

Figure 7 - Les flux de bois en 2019 en Pays de la Loire

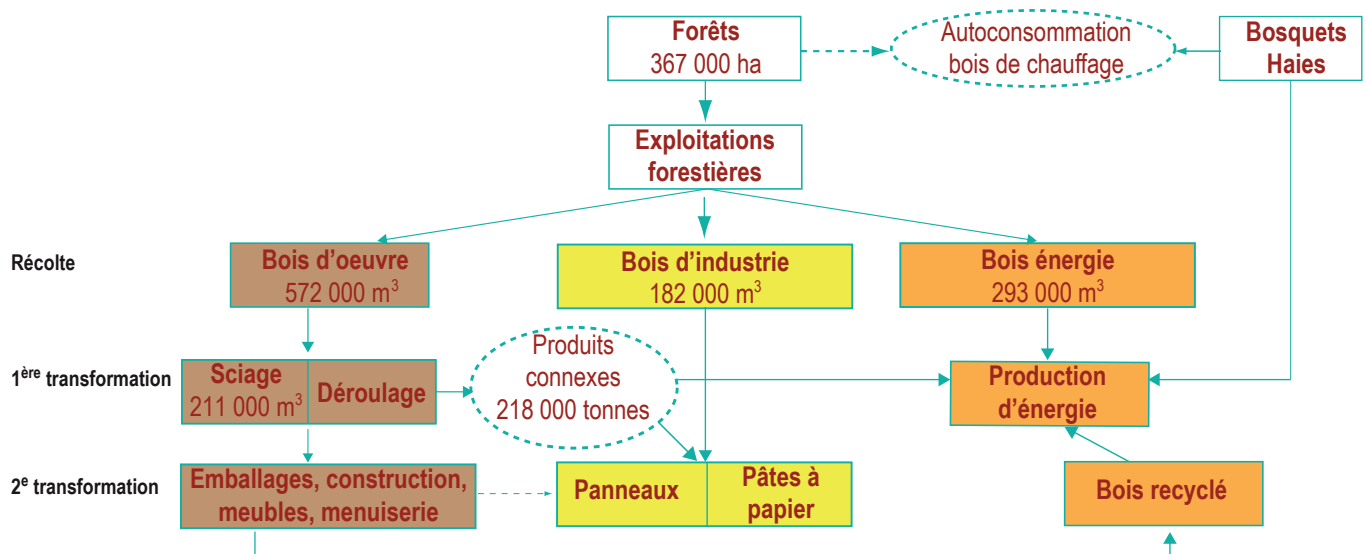


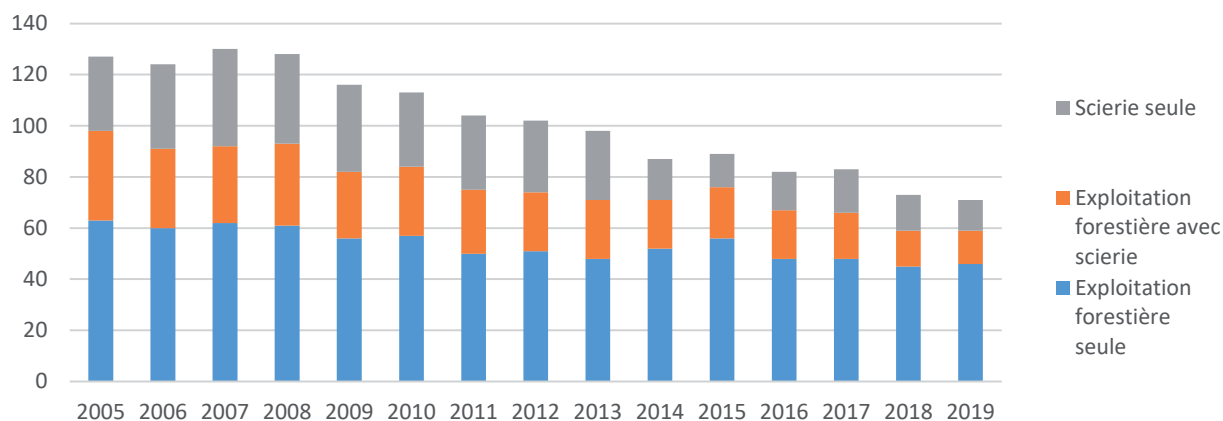
Tableau 1 - Récolte de bois et production de sciage dans les Pays de la Loire en 2019

	Loire Atlantique	Maine-et- Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire	évolution 2019/2018	France
unité : m³ rond								
Récolte de bois d'œuvre (en m³)								
Total feuillus	11 090	97 436	42 477	101 853	34 887	287 743	9 %	5 313 353
dont Chêne	5 979	10 788	23 177	45 485	5 644	91 073	-5 %	2 331 841
dont Peuplier	4 982	81 006	15 612	50 512	27 142	179 254	15 %	1 449 521
dont Châtaignier	s	5 056	1 096	3 111	s	10 277	31 %	105 668
Total résineux	33 280	62 867	31 494	139 759	17 270	284 670	-13 %	14 244 760
dont Pin maritime	25 622	50 012	735	85 087	5 117	166 573	-24 %	3 202 526
dont Douglas	3 149	s	18 958	14 563	s	50 536	29 %	2 967 099
dont Pin sylvestre	2 012	s	2 358	6 562	s	11 920	-34 %	591 339
Total bois d'œuvre	44 370	160 303	73 971	241 612	52 157	572 413	-3 %	19 558 113
Récolte de bois d'industrie et de feu (en m³)								
Bois de trituration	s	49 234	13 070	64 498	s	145 651	-17 %	9 854 264
Bois d'industrie divers	s	21 081	5 691	3 432	s	35 887	117 %	677 857
Total bois d'industrie	14 441	70 315	18 761	67 930	10 090	181 538	-5 %	10 532 121
Bois énergie	48 618	88 454	48 433	70 023	37 599	293 128	-1 %	8 061 291
dont plaquettes forestières	21 909	58 097	34 370	33 938	15 250	163 563	0 %	2 696 383
TOTAL RECOLTE	107 429	319 073	141 165	379 565	99 847	1 047 079	-3 %	38 151 525
dont bois certifié	36 567	111 583	70 482	151 573	39 218	409 424		20 889 229
Production de sciage (en m³)								
Total feuillus	s	s	16 671	2 400	8 584	s		1 253 058
Total résineux	14 088	s	s	3 655	s	165 031	2 %	6 454 702
Bois tropicaux					s	s		15 768
Bois sous rails et merrains	s		s			s		207 131
TOTAL SCIAGES	22 176	21 011	26 061	s	s	210 788	-4 %	7 930 659
Produits connexes de scierie (en tonnes)								
Total connexes	38 310	21 907	18 355	s	s	217 939	-9 %	8 218 147

s : secret statistique

Source : Agreste - enquête exploitations forestières et scieries 2019

Figure 8 - Baisse continue du nombre d'entreprises d'exploitation forestière et de scieries en Pays de la Loire



Source : Agreste - enquêtes exploitations forestières et scieries

Attaque de scolytes dans les forêts sarthoises

Communiqué de l'Office National des Forêts, 6 avril 2020

Après les régions du Nord Est de la France, et plus ponctuellement les forêts de l'Orne, concernées en 2019 par des dégâts liés à la sécheresse et aux scolytes, les forêts domaniales du nord Sarthe, Perseigne et Sillé, sont aujourd'hui impactées.

Les forestiers, toujours attentifs à l'état sanitaire des peuplements dont ils assurent la gestion, font état d'un important foyer en forêt de Perseigne, sur le canton du Mohan. Pour limiter la dispersion des insectes ravageurs et éviter un effet « tache d'huile », il est nécessaire de réaliser au plus vite des coupes sanitaires sur les massifs concernés, et d'en évacuer les bois. Dans un contexte climatique

« standard », les scolytes participent utilement aux cycles de la forêt : en association avec des champignons microscopiques, ils contribuent à la décomposition des bois mort qu'ils accélèrent. Mais les températures et les niveaux de précipitation observés ces dernières années ne sont pas tout à fait standards justement, et les arbres de cette forêt en ont manifestement souffert.

Sensibles aux phytohormones émises par les arbres déshydratés, blessés ou affaiblis, les scolytes sont attirés par les individus qui en émettent : les peuplements d'épicéa commun de Perseigne offrent actuellement gîte et couvert à des milliers de ces insectes.

Déjà affaiblies par la répétition d'épisodes de stress hydrique, les pessières du canton du Mohan sont en train de dépérir.

Or il n'existe pas de « médicaments » pour les arbres. La seule solution pour éviter la propagation et préserver les arbres sains alentour consiste à enlever rapidement les arbres touchés ou morts. Depuis début avril, en forêt domaniale de Perseigne, les forestiers de l'ONF ont dû organiser à cette fin l'exploitation de plus de 20 hectares de peuplements d'épicéa, environ 2 500 m³ de bois, dans une zone où avaient été comptabilisés de nombreux chablis également, à la suite des coups de vent importants de cet hiver.

Méthodologie

Enquêtes annuelles de branche « exploitation forestière et sciage, rabotage, ponçage et imprégnation du bois »

L'enquête de branche « exploitation forestière » vise à connaître la récolte de bois des exploitants forestiers professionnels, par essence (feuillus ou conifères) et par type d'usage (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie).

L'enquête de branche « scierie » vise à déterminer le volume de sciages produits en France, par essence notamment, et la quantité de produits connexes par type d'utilisation : trituration, énergie, autres. Elle permet aussi de connaître la production commercialisée en volume et en valeur.

Les deux enquêtes sont réalisées dans le cadre de la charte de qualité des enquêtes de branche. Les enquêtes évoluent régulièrement afin de s'adapter aux besoins de la société et des entreprises. En 2002, l'émergence de la certification forestière et l'intérêt porté aux énergies renouvelables ont conduit à introduire des questions relatives aux volumes de bois ronds et de sciages certifiés provenant de forêts gérées durablement et à la récolte de plaquettes forestières. En 2005, des questions ont été ajoutées sur les sciages séchés artificiellement et sur l'utilisation énergétique des produits connexes de scierie. En 2009, le questionnaire a été adapté pour permettre le suivi de la mobilisation des chablis de la tempête Klaus.

NB. Un exploitant forestier est un entrepreneur responsable de l'activité de négoce du bois qui achète le bois sur pied pour le revendre aux entreprises de la première transformation comme les scieries. Il peut réaliser la récolte ou la confier à un entrepreneur de travaux forestiers.

Pour en savoir plus

« Programme régional de la forêt et du bois », projet de juillet 2020, Draaf et région des Pays de la Loire
https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Le_PRFB_cle0998aa.pdf

« En 2019, les exportations de grumes et de bois énergie reculent », Agreste Synthèses conjoncturelles, décembre 2020
<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/SynBoi20364/consyn364202012Cex-Bois&D%C3%A9riv%C3%A9s.pdf>

« Récolte de bois et production de sciages en 2019 », Agreste Chiffres et données, novembre 2020 n°12,
https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/Chd2012/cd2020-12_Bois%20et%20sciagesV2.pdf

« Lancement du dispositif en faveur du renouvellement forestier », Ministère de l'Agriculture, décembre 2020
<https://agriculture.gouv.fr/plan-france-relance-le-renouvellement-forestier-est-lance>

Agreste Pays de la Loire

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire
Service régional de l'information statistique et économique
5 rue Françoise Giroud - CS 67 516 - 44 275 NANTES cedex 2
Tél. : 02 72 74 72 64 - Fax : 02 72 74 72 79
Mél : srise.draaf.pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr
Site internet : www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr

Directeur régional par intérim : Benoît Jacquemin
Directrice de la publication : Claire Jacquet-Patry
Rédacteur en chef par intérim : Olivier Jean
Rédaction : Olivier Jean
Composition : Bénédicte Guy
ISSN 2725-7142 - Dépôt légal : à parution
© Agreste 2021

